

Le Journal du 800

Union des employés et employées de service
section locale 800
ues800.qc.ca



Avril 2007



Pour
une



implication responsable



7^e Congrès 3-4-5 juin 2007



CAP SUR LES OBJECTIFS COMMUNS *à tous nos membres*

Cela fait maintenant sept années que j'ai le privilège de diriger, à titre de président, l'Union des employés et employées de service, section locale 800. Grâce à une équipe extraordinaire, je crois que l'UES 800 est un syndicat efficace, qui poursuit ses buts en améliorant sous outils pour défendre les droits et intérêts de ses membres.



Raymond Larcher
Président de l'UES,
section locale 800

Mais le titre dont je suis le plus fier, et qui est un véritable privilège, est celui de membre de l'UES, section locale 800. Je suis donc en mesure de connaître vos objectifs et d'évaluer les moyens pour les atteindre.

Vos objectifs

Il nous faut nous entraider, ce qui

En fait, ils sont communs **est la base même du syndicalisme.**
tous les travailleurs et travailleuses. Quels sont-ils, sinon :

- avoir un travail satisfaisant pour la valorisation personnelle tout en étant respecté ;
- recevoir un salaire juste et bénéficier de bonnes conditions de travail dans un milieu sécuritaire.

Pour cela, il nous faut nous entraider, ce qui est la base même du syndicalisme. Face au patron qui priorise d'abord son profit,

nous devons nous regrouper avec nos collègues et consoeurs de travail :

- pour revendiquer plus fort ;
- pour créer une pression économique ;
 - pour forcer le patron à nous respecter ;
- pour réussir.

Réaliser ses rêves

Plus fondamentalement, avec mon salaire, grâce à de meilleures conditions de travail, je veux aussi réaliser mes rêves et en faire profiter les miens pour, par exemple,

- Acheter une maison ou louer un plus grand logement ;
- Faire des voyages, du sport ou louer des films ;

Union des employés et employées de service, section locale 800

Raymond Larcher, président ; Alain Brisson, vice-président à l'administration ; Sylvie Maheu, vice-présidente exécutive.

Conseil général : *Industries et manutention* : Pierre Forgues, vice-président ; Raynald Mercier ; Chantal Claude ; Nathalie Racette ; Michel Fournier ; *Services, commerces et institutions financières* : Gérard R Séguin, vice-président ; Réjeanne Laberge ; Michel Sabourin ; Richard Leblanc ; France Ducharme-Boyd ; *Entretien ménager* : Anthony Camara, vice-président ; Hadji N'Garmorio ; Monique Blondeau ; Lucie Thériault ; Javier Ruiz-Teodoro ; *Commissions scolaires et Universités* : Wayne Kendall, vice-président ; Pierre Champagne ; Paul Saletnig ; Sally Coleman ; Daniel Wood. Vérificatrice : Virginia Dalley.

Éditeur

Pierre Laflamme

Siège social

920, rue Port-Royal Est, Montréal (Qc) H2C 2B3
Tél. : 385-1717 Sans frais: 1 800 361-2486

Bureaux régionaux

5000, boul. des Gradins, #210
Québec (Québec) G2J 1N3
Tél. : 418-627-8800
1 800 565-2800

2679, boul. du Royaume, #220
Saguenay (Québec) G7S 5T1
Tél. : 418-699-0180
1 800 465-0180

www.ues800.qc.ca

Dépôt légal : Bibliothèque nationale 4^e semestre 1986

259, boul. St-Joseph, bureau 309
Gatineau (Québec) J8Y 6T1
Tél. : 819-771-2800

480, rue Lacasse
Magog (Québec) J1X 5L6
Tél. : 819-847-2424

7080, boul. Marion, suite 103
Trois-Rivières (Québec) G9A 6G4
Tél. : 819-376-2800

- Éduquer les enfants, les nourrir, les habiller et les soigner.

Protéger son emploi

Mais même avec de bonnes conditions de travail, il faut protéger notre emploi. Encore là, il nous faut

nous regrouper pour négocier

Il nous faut nous regrouper pour

négocier la sécurité d'emploi.

une bonne clause de sécurité d'emploi, le déplacement par ancienneté et contrer la sous-traitance dans la convention collective. Il nous faudra aussi agir sur les gouvernements pour un système d'éducation gratuit, un accès à la propriété, un environnement sain. Pour des lois sociales permettant les soins de santé universels, la sécurité du revenu, les impôts équitables

et la protection de notre culture et de notre identité.

Des objectifs communs

Il m'apparaît donc clair que chacun a besoin de l'autre. C'est pour ces objectifs communs à tous les membres que

je sollicite nouveau mandat à la présidence de l'UES, section

locale 800, à l'occasion du Congrès de notre syndicat qui aura lieu les 3, 4 et 5 juin prochains.

Mais attention ! Vous pouvez toujours choisir quelqu'un d'autre, puisque ces objectifs sont les mêmes pour nous tous.

15 JUIN

JOURNÉE INTERNATIONALE DES PRÉPOSÉS À L'ENTRETIEN MÉNAGER

L'année dernière, l'UES, section locale 800, soulignait pour la première fois le **15 juin, journée internationale des préposés à l'entretien ménager** qui, dans un nombre grandissant de pays, notamment les États-Unis, devient une occasion de revendiquer pour les dizaines de milliers de travailleurs et travailleuses de ce secteur le droit au respect, à un salaire juste et à des conditions de travail décentes.

Une tradition à implanter

L'année dernière était pour nous la première d'une tradition à implanter. Cette année, nous respectons donc avec fierté cette jeune tradition. Le 15 juin prochain et les jours précédents, l'UES fera la promotion de la *Journée internationale des préposés à l'entretien ménager* et nous préconiserons également le port du macaron du 15 juin.

Au Québec, grâce à leur syndicalisation avec l'UES 800 et aux décrets, les travailleurs et travailleuses de l'entretien ménager bénéficient de

conditions de travail supérieures à celles dans lesquelles vivent les salariés de cette industrie dans nombre de pays. Mais les conditions de travail sont toujours à améliorer.

Reconnaître leur travail

Et, ici comme ailleurs, le travail accompli par les préposés à l'entretien ménager est exécuté le plus souvent dans l'ombre et n'est pas reconnu à sa juste valeur.

C'est pourquoi l'instauration de la journée du 15 juin est la bienvenue.

GRANDE VICTOIRE

POUR TOUS NOS MEMBRES OEUVRANT DANS LE SECTEUR SCOLAIRE

AU SEIN DES COMMISSIONS SCOLAIRES ANGLOPHONES

Nonobstant l'adoption en 2005 d'une Loi spéciale fixant les conditions de travail dans le secteur public, les salariés membres de l'UES 800 au sein des commissions scolaires anglophones obtiennent des dispositions relatives au mouvement de personnel plus avantageuses que ce qui est prévu à la Loi et ce, grâce à l'entente négociée par ses représentants le 15 décembre 2005 qui contenait une réserve sur cette question.

Saisie de griefs déposés par l'UES800 au nom de ses membres, l'arbitre Diane Veilleux a reconnu le bien fondé de l'interprétation syndicale. Elle a accueilli l'ensemble des griefs et ordonné aux commissions scolaires anglophones de consentir et reconnaître qu'à l'occasion d'une abolition de poste, la personne régulière dont le poste est aboli peut dé-
placer une per-
sonne salariée
moins ancienne de sa classe
d'emploi et non pas seulement
la moins ancienne de sa classe d'emploi.

Un travail remarquable

Le confrère Wayne Kendall, président de la division soutien scolaire et universités et

la consœur Rita Plamondon, représentante syndicale, lesquels ont piloté ce dossier, de concert avec le président de l'UES 800 et les services juridiques, ont fait un travail remarquable.

Une belle victoire

Il s'agit d'une belle victoire pour les membres de l'UES 800 et pour le syndicat qui est le seul à avoir refusé de signer un texte administratif tenant lieu de convention collective et à avoir obtenu une clause de mouvement de personnel plus avantageuse que celle prévue à la Loi.

Il s'agit d'une belle victoire pour les membres de l'UES 800.

GRANDE VICTOIRE DANS LE SECTEUR SCOLAIRE ANGLOPHONE



Les travailleurs et travailleuses du secteur scolaire anglophone UES 800 ont eu l'occasion de manifester leur mécontentement face à l'attitude des employeurs qui refusaient de donner suite à l'entente négociée en décembre 2005. On aperçoit ici, à l'avant-plan et à droite, la représentante syndicale dans le soutien scolaire, Rita Plamondon, lors d'une manifestation des salariés.

Nouvelles des régions

Québec

CLUB DE GOLF ST-LAURENT RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE

Les membres de l'unité de base du Club de golf St-Laurent ont accepté unanimement l'entente de principe recommandée par le comité de négociation à l'assemblée générale du 15 février 2007.

La négociation s'est déroulée avec efficacité et rapidité. Quelques heures de négociation ont permis d'en arriver à ce résultat.

On se rappellera que le précédent renouvellement de la convention avait provoqué un conflit de travail de 24 mois.

Le représentant de l'UES 800, Alain Larouche, tient à féliciter les membres du comité de négociation pour la qualité de leur leadership, soit Marie-Josée Gosselin, Johanne Michaud ainsi que Jean-Yves Gaulin.

Alain Larouche
Représentant syndical

Mauricie

Claude Berthiaume
Représentant syndical

1^{IER} MAI

Pour la 15^e année, la Fête internationale des travailleurs et travailleuses sera soulignée à Trois-Rivières, et l'événement a été fixé au 27 avril, au **Club de Golf des Vieilles Forges**, à Trois-Rivières. Des membres faisant partis des syndicats affiliés à la F.T.Q. seront honorés et plusieurs prix de présence, dont un voyage dans le sud, seront tirés parmi les membres présents.

Bienvenue à tous mais veuillez noter que les billets sont limités; donc, premier arrivé premier servi. Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec l'UES 800, Région de Trois-Rivières, au 819-376-2800.

RÔTISSERIE ST-HUBERT

Le 27 février dernier, les salariés de la **Rôtisserie St-Hubert** (boulevard des Forges) ont accepté les offres patronales pour leur première convention collective dans les rangs de l'UES 800.

Beaucoup d'améliorations ont été apportées aux conditions normatives. Notons parmi ces changements que ce sont désormais les salariés qui organisent leur horaire de travail selon leur ancienneté. Des gains ont aussi été obtenus sur les journées flottantes et sur les vacances, avec une cinquième semaine pour les salariés de vingt ans et plus d'ancienneté. Sur le plan monétaire, mentionnons des augmentations salariales entre 5 et 12% pour le personnel de la cuisine et de 2% par année pour les salariés hors échelles.

CONTRAT DE FOR NET À L'A .B.I. BÉCANCOUR

Ces salariés ont cessé de travailler le 18 mars dans cet immeuble car le contrat a été attribué à Artic Béluga. Nous souhaitons donc la meilleure des chances aux salariés de For Net dans leur recherche d'emploi et nous espérons à nouveau pouvoir leur donner du service.

CE N'EST PLUS UN SECRET DE POLICHINELLE

Le confrère Normand Bellemare, un militant syndical de longue date, a orienté sa carrière dans un autre domaine que celui d'homme d'entretien au Monastère des Ursulines. Il est maintenant agent d'immeuble pour la Capitale.

Félicitations et la meilleure des chances dans ses nouvelles fonctions.

CORPORATION DES FRÈRES DU SACRÉ-CŒUR-MAISON ARTHABASKA

Les salariés de cette institution ont accepté l'entente conclue entre les parties sur le renouvellement de leur convention collective, lors d'une assemblée générale tenue le 5 mars. Quelques changements aux clauses normatives et des augmentations salariales variant de 2 à 3% par année dans une convention de trois ans sont les principaux points du nouveau contrat de travail.

FABRIQUE DE LA PAROISSE DE STE-MARIE-MADELEINE

Les salariés de la **Fabrique** ont accepté les termes du renouvellement de leur convention collective, lors d'une assemblée générale tenue le 7 mars. Ils ont obtenu quelques changements aux clauses normatives, et des augmentations de 3% par année dans une convention de 3 ans.

FÉLICITATIONS AUX NOUVEAUX ÉLUS

Le représentant de l'UES 800 au bureau de Trois-Rivières, Claude Berthiaume, tient à féliciter les militants et militantes qui ont récemment été élus par leurs unités de base pour les représenter. Ce sont : Denis Bédard, de **IGA Shawinigan-Sud** ; Déborah-Ann Doucet, de **Super « C »** ; Daniel Métivier, de **Autocar La Québécoise** ; Sylvie Pérusse, de **Rôtisserie St-Hubert** ; et Anne-Marie Guénard, du **Monastère des Ursulines**.

Montréal

Fonds de solidarité FTQ

SOLIM : UNE PREMIÈRE CONVENTION COLLECTIVE AVEC L'UES 800

Les salariés à l'emploi de Solim, une société en commandite créée par le Fonds de solidarité FTQ pour agir dans le domaine immobilier, ont signé une première convention collective depuis leur départ de la CSN et leur adhésion à l'UES 800. Le contrat de travail est d'une durée de trois ans.

Ils ont ainsi obtenu plusieurs améliorations, les principales étant les suivantes, telles que nous le rapporte le représentant syndical, Alain Comtois :

La participation de l'employeur au réer des salariés, qui était inexistante, a été fixée à 5% rétroactivement au 1^{er} janvier 2006, 7% au 1^{er} janvier 2007, et sera portée à 10% au 1^{er} janvier 2008. Les taux de salaire sont augmentés de 2% par année, avec une clause d'indexation au coût de la vie si l'IPC est supérieur à 2,5%, ce sur une base annuelle.

Les salariés ont obtenu également un congé professionnel de trois semaines aux quatre ans, le paiement d'une indemnité de départ en cas d'abolition de poste, le transfert ou le paiement des congés de maladie non utilisés, un congé de dix jours pour obligation parentale, l'instauration d'un horaire d'été, une indemnité pour la surprime de l'assurance automobile, et la description des emplois.

AUSSI UNE NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE CHEZ COURBEC

Les salariés de Courbec, organisme responsable de l'entretien des immeubles du Complexe FTQ et Fonds de solidarité, ont signé une nouvelle convention collective d'une durée de cinq ans. Ils ont notamment obtenu l'instauration d'un horaire d'été, le paiement à taux double du travail effectué le dimanche et les jours fériés, l'ajout de la veille de Noël et du Jour de l'An à la liste des jours fériés, un congé de paternité de cinq semaines. Les taux de salaire sont augmentés annuellement de 2,5%, avec indexation au coût de la vie si l'IPC est supérieur à 3%. La participation de l'employeur au réer des salariés, qui était de 2%, est haussée à chaque année respectivement à 3%, 4%, 4%, 5% et 5%.

.....

LE FONDS DE SOLIDARITÉ : EN NÉGOCIATION

Les salariés du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ) sont pour leur part en négociation pour le renouvellement de leur convention collective. Les négociations ont débuté en novembre et plusieurs rencontres ont déjà eu lieu, comme nous le dit le représentant de l'UES 800, Alain Comtois.

Des ateliers *thématiques*

Le prochain Congrès de l'Union des employés et employées de service, section locale 800, aura lieu à Montréal, les 3, 4 et 5 juin prochain, sous le thème *Pour une implication responsable*.

Environ 250 délégués sont attendus, membres du Comité exécutif et du Conseil général et délégués élus par les unités de base ou les regroupements des unités de base.

Le rôle du Congrès, qui se réunit aux quatre ans, est d'élire les membres du Comité exécutif et du Conseil général de l'UES 800, d'étudier et de voter sur les propositions d'amendement aux Statuts de même que sur les résolutions d'orienta-

tion qui lui sont soumises. Seul le Congrès a le pouvoir de modifier le taux de la cotisation syndicale.

Plusieurs personnalités seront invitées à s'adresser aux délégués.

L'implication politique

Préambule

Les derniers gouvernements nous ont brusquement rappelé, par des décisions qu'ils ont prises dans les dernières années, qu'ils avaient le pouvoir de changer la vie des travailleurs et de leur famille et de fragiliser leurs conditions de travail. Des droits acquis obtenus après de nombreuses années de revendications et de luttes acharnées ont été bafoués (ouverture à la sous-traitance par les modifications de l'article 45 du Code du travail, loi imposant les conditions de travail dans le secteur public, restrictions de l'éligibilité à l'assurance emploi, hausse des coûts de garderie, etc.). Une réflexion s'impose.

1. Le syndicat a-t-il un rôle à jouer sur le plan politique ?
2. Si oui, comment le syndicat et ses membres peuvent-ils s'impliquer politiquement ?

3. Quel message ou quel genre d'information politique le syndicat devrait-il diffuser auprès de ses membres ?

Le mouvement syndical a des revendications à faire valoir auprès des gouvernements, comme le droit à la libre négociation, l'accès à la syndicalisation.

- De quelle façon peut-il appuyer et défendre de telles revendications ?
- En appuyant directement un parti politique qui s'engage à soutenir nos revendications ?
- Ou, sans appuyer un parti, en faisant valoir nos revendications, notamment durant les campagnes électorales ?
- Quelles devraient être nos responsabilités et notre implication en tant que syndicat, l'UES 800, et en tant que militants et militantes de l'UES 800 ?



Pour une implication responsable est le thème qui a été retenu pour le 7^e Congrès de l'UES, section locale 800. Quelle implication devrait être celle de notre syndicat et de ses membres dans les grands sujets d'intérêt collectif?

Pour la première fois, les ateliers seront thématiques : dans chacun d'entre eux, les délégués seront appelés à débattre d'un objet particulier d'une implication responsable, soit l'implication politique, l'implication environnementale, l'implication communautaire, l'implication culturelle ou l'implication économique. On peut lire ci-dessous les documents qui seront remis aux délégués afin d'animer les débats.

L'implication environnementale

Préambule

La lutte à la pollution, la protection de l'environnement, font régulièrement la manchette des médias et les citoyens se sentent de plus en plus concernés. Avec le réchauffement climatique dû aux gaz à effet de serre, et que le protocole de Kyoto vise à contrôler, c'est l'avenir même de notre planète, et donc, celui de nos enfants, qui est menacé.

Les solutions à ces menaces passent par le recyclage, chez-nous comme au travail, pour préserver les ressources naturelles et éviter la pollution, celle des eaux, de l'air, des terres, une meilleure utilisation des sources d'énergie, les moyens de transport, individuels et collectifs, l'aménagement de nos villes et de l'ensemble du territoire, selon le concept de « développement durable ».

1. Comme individus, quel est votre implication actuelle ?
2. Le syndicat a-t-il une responsabilité et si oui, comment l'exercer ?
 - Dans notre milieu de travail, est-il possible par exemple d'exiger des clauses de convention collective qui favorise un milieu de travail plus vert ?
 - Devons-nous nous impliquer politiquement dans les grands débats : pollution et recyclage, transport, protocole de Kyoto ? Et si oui, comment ?
3. Le développement durable, qu'est-ce que c'est pour vous ? Et jusqu'où peut-on aller ?
 - Y a-t-il un coût économique ?

L'implication communautaire

Préambule

De plus en plus, les citoyens et citoyennes se mobilisent pour des enjeux locaux, régionaux, ou nationaux qui concernent, les uns des communautés particulières, les autres la population en général. Nous sommes concernés par ces débats qui ne sont pas strictement syndicaux. Déjà, nous nous impliquons avec le réseau des délégués sociaux, ou avec notre appui à Centraide.

1. Devons-nous nous impliquer davantage, comme syndicalistes, dans des groupes communautaires et si oui dans lesquels ? Devons-nous aussi faire avancer nos revendications en nous impliquant dans les conseils municipaux, ou dans les conseils des commissions scolaires ?
2. Avons-nous nos propres priorités à faire valoir et si oui, devons-nous les mettre de l'avant en nous impliquant directement dans les groupes communautaires ou de façon indépendante ?
3. Doit-on créer des réseaux de contact entre le syndicalisme et les groupes communautaires ? Et pouvons-nous négocier des clauses de convention collective qui favorisent notre implication communautaire, par des libérations syndicales par exemple ?
4. Faut-il distinguer nos actions dans les groupes communautaires de nos actions syndicales, et si oui, comment ?

L'implication culturelle

Préambule

Aujourd'hui, la culture a pris un sens beaucoup plus large qu'au temps où ce terme s'appliquait principalement aux arts. Sont maintenant considérés comme des enjeux culturels, les questions qui concernent les communications, en particulier les médias et les nouveaux outils de communication qui se développent à une vitesse folle et qui, avec l'Internet, tendent à isoler davantage les individus que de rallier des citoyens et citoyennes.

Par ailleurs, l'ensemble des activités culturelles est une importante source d'emplois.

Et bien sûr, au Québec, il y a la question de la langue, notamment la langue du travail. On ne peut passer sous silence les récents débats sur l'accommodement raisonnable et les relations interculturelles.

1. Nous reconnaissons-nous dans les grands médias et, comme syndicalistes, quelle place devrait et pourrait être la nôtre ? Quelle est notre responsabilité pour assurer une meilleure présence dans les médias

et mieux faire passer notre message dans la population ? Sommes-nous victimes de la convergence ?

2. Nos moyens de communication avec nos membres (Journal du 800, site web) sont-ils suffisants et sinon, comment pouvons-nous les améliorer ? Devons-nous davantage recourir à ce qu'offre la technologie ?
3. L'aspect de plus en plus individuel et fragmenté des communications est-il une menace pour l'implication et donc le militantisme syndical ?
4. L'implication culturelle passe par la langue commune, le français, son respect dans les milieux de travail et sa pénétration auprès des différentes communautés ethniques. Comment favoriser l'intérêt pour la langue française comme langue de travail ?
5. La composition ethnique de notre syndicat est variée. Avons-nous un rôle à jouer dans les débats sur l'accommodement raisonnable et les relations interculturelles ?

JUIN

3 4 5

2007

L'implication économique

Préambule

Sans cesse, on nous apprend une nouvelle fermeture d'usine, un nouveau démenagement d'entreprise à l'extérieur du pays, voire du continent, une réduction de personnel, sans compter les départs à la retraite qui ne donnent pas lieu à de nouvelles embauches. Nos retraites ne risquent-elles pas d'être difficiles, surtout que l'endettement des individus va en s'aggravant ? Tout ça dans un contexte de mondialisation de l'économie : en conséquence, on perd des emplois en même temps qu'on importe davantage des pays émergents, comme la Chine. Par ailleurs, l'État refuse de prendre les mesures de protection qui sont pourtant à sa disposition selon les règles du commerce international, comme on le voit dans les dossiers du bois d'œuvre et du textile.

Quelles sont nos responsabilités, comme syndicat, vis-à-vis des travailleurs exploités et de ceux dont les emplois sont menacés ?

1. Nous, membres de l'UES 800, sommes-nous touchés par ces tendances de l'économie mondiale ?
2. Et si oui, comment le sommes-nous ? Dans quels secteurs de l'économie ?
3. La mondialisation est probablement un phénomène incontournable. Devons-nous pour autant nous laisser faire ? Ou devons-nous au contraire ajuster nos actions syndicales ? Si le commerce n'a plus de frontière, que pouvons-nous faire afin que la solidarité syndicale n'ait plus elle-même de frontière ?
4. Devrions-nous développer d'autres outils économiques, tels que le Fonds de solidarité ?

Francisation

Une première!

Depuis son dernier Congrès, en 2003, la FTQ s'est dotée d'un comité permanent visant l'intégration des personnes immigrantes dans les milieux de travail. Ce faisant, la FTQ compte ainsi mieux répondre aux besoins de ses affiliés en ce qui a trait à l'intégration des personnes immigrantes dans les différents milieux de travail. Est-il nécessaire de préciser que ce comité est composé de la plupart de ses affiliés dont l'UES 800.

Hadji Ngarmorio
Président du comité
francisation et
personnes
immigrantes
UES 800

Les membres du comité se rencontrent régulièrement. C'est après de longues discussions que les membres du comité ont réussi à s'entendre sur la conception d'un dépliant qui reflète bien les objectifs du comité et dont la présentation a eu lieu le 21 février lors d'une journée bien spéciale.

Journée de réflexion

Cette journée baptisée *Journée de réflexion sur l'intégration au travail des personnes immigrantes* a réuni pas moins de 100 personnes, toutes issues des syndicats affiliés. L'UES 800 était bien représentée avec 18 personnes. Il fallait compter parmi ces personnes la présence de son président, le confrère Raymond Larcher, de la consœur Louise Mercier, coordinatrice des activités qui agissait cette journée à titre de responsable politique et du confrère Joao Ferrera, représentant syndical.

Témoignage remarqué

L'intégration étant un processus multidimensionnel dont la moins importante est la dimension linguistique; deux de nos membres, Jymer Jaramillo, de GSF Impeka et Leticia Lopez, de Distinction, ont fait un témoignage remarqué sur la francisation, activité qu'accomplit l'UES 800 remarquablement depuis des années (comme en témoignent les honneurs qui lui sont décernés par l'Office).

Deux de nos membres ont fait un

témoignage sur la francisation.

Nous tenons à louer ici le soutien effectif de notre direction locale mais aussi et surtout à souligner l'importance qu'elle accorde à l'intégration des communautés culturelles. Nous en sommes fiers et disons forts et ce, sans aucun nombrilisme, que dans le domaine de l'intégration, l'UES 800 fait figure de proue.

INSCRIPTION AUX COURS DE FRANCISATION DE L'UES 800

Les salariés membres de l'UES, secteur de l'entretien ménager, qui désirent s'inscrire aux cours de francisation offerts par notre syndicat peuvent le faire en remplissant le coupon ci-joint et en le faisant parvenir à :

UES, section locale 800
Francisation
À l'attention de Louise Mercier
920, rue de Port-Royal Est
Montréal, Qc
H2C 2B3

Nom : _____

Prénom : _____

Téléphone : _____

Employeur : _____

Indiquez l'édifice où vous travaillez :

INSCRIPTION A LOS CURSOS DE FRANCES DEL UES 800

Los empleados miembros del UES 800, sector de la limpieza, que se seen inscribir en los cursos de frances ofrecidos por nuestro sindicato, pueden hacerlo llenando este cupon y enviandolo a :

UES, seccion local 800
Cursos de frances
A la sra. Louise Mercier.
920, rue de Port-Royal est
Montréal, Qc
H2C 2B3

Nom : _____

Nombre : _____

Apellido : _____

Telephono : _____

Compania : _____

Indicar su Edificio : _____

Jeux linguistiques

Donnez la 3^e personne du singulier de l'indicatif et du subjonctif présent des verbes : congédier, atterrir, sortir, repartir et répartir.

- | | |
|---------------|---------------|
| a) elle _____ | qu'elle _____ |
| b) elle _____ | qu'elle _____ |
| c) il _____ | qu'il _____ |
| d) elle _____ | qu'elle _____ |
| e) elle _____ | qu'elle _____ |

Réponses en page 14.

Hadji N'Garmorio
Président comité
de francisation

Journée internationale des femmes

Le 8 mars à l'UES 800

La *Journée internationale des femmes* cette année portait le thème « *toute l'égalité, l'égalité pour toutes, mission inachevée* ». Instituée en 1977 par les Nations Unies, cette importante journée nous donne l'occasion de célébrer les progrès accomplis dans la promotion des droits des femmes. Malgré de grands avancements, dans les faits, il reste encore beaucoup de travail à faire pour assurer l'égalité pour toutes les femmes. Le 8 mars est une journée qui mérite d'être célébrée.

Sally Coleman
Présidente du comité

Le 8 mars est une journée célébrée à travers le monde. Peu importe la manière, nous devons continuer à travailler ensemble pour faire avancer les causes défendues par et pour les femmes et contribuer ainsi à rendre le monde plus agréable. Notre force est encore la solidarité!

Journée internationale

Le mardi 6 mars, le comité « *Femmes en action* » de l'UES, section locale 800, plusieurs membres des unités de base UES 800 de la région de Québec et des représentants de notre bureau de Québec ont participé à une excellente soirée pour célébrer la *Journée internationale des femmes*. Cette activité était organisée par le Conseil régional de Québec Chaudière Appalaches.

L'objectif de la soirée était de rire, d'enlever nos masques, de dénouer nos cravates, et d'avoir du plaisir. Madame Carole Miville, conférencière humoriste, par son talent, a réussi à nous faire rire et relaxer. Elle nous a démontré l'importance de pren-

dre le temps de rire pendant notre journée... la vie est trop courte pour s'en passer.

L'égalité

La soirée fut un grand succès avec la présence d'une centaine de personnes, femmes et hommes provenant des différents syndicats affiliés à la FTQ.

À tous les femmes de l'Union des employés et employées de service, section locale 800... nous souhaitons l'égalité.

Une Journée internationale où le plaisir et le rire étaient de la fête.

Jeux linguistiques : Les réponses

- | | |
|------------------|--------------------|
| a) elle congédie | qu'elle congédie |
| b) elle atterrit | qu'elle atterrisse |
| c) il sort | qu'il sorte |
| d) elle repart | qu'elle reparte |

J'ai



Économisez!
NOUS PAYONS
LA TAXE[†]

sur les nouveaux contrats d'assurance.

l'assurance

d'être privilégié parce que je suis membre de l'Union des employées et employés de service, section locale 800.

Grâce à l'entente négociée par votre syndicat avec SSQ Assurances générales, vous bénéficiez d'un programme de groupe pour vos **assurances auto et habitation**. Service professionnel, rabais concurrentiels et avantages exclusifs : vous pourriez économiser gros !

Le gel de prime pour 2 ans

Soyez à l'abri d'une hausse de prime pendant 2 ans, **même en cas de sinistre durant cette période[†]**.

La franchise décroissante

Renouvelez votre assurance auto sans réclamation et profitez chaque fois d'une **réduction de votre franchise de 50 \$ ou 100 \$**, selon le terme de votre contrat [†].

Le Combiné Intelligent

Bénéficiez de rabais supplémentaires en regroupant vos assurances **auto et habitation**.

Rabais réservé aux membres

- Rabais de groupe de **15 %** sur votre prime d'assurance auto
- Rabais de groupe de **10 %** sur votre prime d'assurance habitation

Exclusif! L'exonération du paiement des primes en cas d'invalidité: seule SSQ Assurances générales offre ce bénéfice jusqu'à l'âge de 60 ans[†].

[†]Certaines conditions s'appliquent.

Pour vos assurances auto et habitation, mettez-nous au défi! **Appelez-nous dès maintenant au**



1 866 SSQ AUTO

7 7 7 2 8 8 6 CODE 11

www.ssqgenerale.com

Avril 2007 • Le Journal du 800 • 15

L'IMPORTANCE DU RECRUTEMENT

Comme bon nombre d'entre vous le savent, la syndicalisation est un des éléments les plus importants pour notre syndicat. C'est même pour nous un devoir de permettre à des salariés qui en ont besoin la protection que leur offre l'appartenance à un syndicat.

Richard Tremblay
Représentant
syndical de l'UES 800
au recrutement

La dictature et la peur, même chez nous

Derrière, lors d'une campagne de syndicalisation, nous avons rencontré des salariés qui travaillent sous le régime de la dictature et de la peur. En 2007, nous retrouvons encore des salariés qui sont payés plus bas que le salaire minimum, des salariés qui sont payés en dessous de la table, des salariés handicapés pour la vie avec aucun revenu.

Mais ces salariés ne peuvent rien dire car la plupart d'entre eux sont des personnes qui ont immigré ici au Québec : si jamais ils dénonçaient leurs conditions de travail de misère, on les menace et on menace aussi leurs familles dans leur pays d'origine. Ayant résidé en Amérique Centrale, j'ai été moi-même témoin de plusieurs injustices. Mais jamais je n'aurais pensé que dans leur terre d'accueil, ici au Québec, ils puissent être traités sans aucune dignité.

Ce n'est toutefois pas la majorité qui subit de telles menaces, heureusement, mais ceux et celles qui vivent ce régime doivent

se prendre en main et se syndiquer, pour pouvoir dénoncer ces employeurs corrompus et espérer avoir le respect auquel ils ont droit.

C'est une de nos responsabilités syndicales d'aider ces travailleurs et travailleuses à avoir des conditions de travail décentes et arrêter toute forme de harcèlement de la part de leur employeur. L'Union des employés et employées de service, section locale 800, entend bien aider ces travailleurs

Encore en 2007, des salariés sont

payés en bas du salaire minimum.

et travailleuses et si vous êtes témoins de telles situations d'exploitation, ou si avez des amis pris dans ce piège, contactez-nous sans hésiter afin de pouvoir les aider à s'en sortir.

Le recrutement dans l'entretien ménager, le plastique, le transport par autobus

Cette année, nous allons mettre beaucoup d'énergie pour le recrutement de nouveaux groupes dans les secteurs de l'entretien ménager et l'industrie du plastique.



L'ÉQUIPE DE RECRUTEMENT DE L'UES 800, RÉGION DE MONTRÉAL

On aperçoit ici l'équipe de recrutement de l'UES 800 de la région de Montréal. De gauche à droite, Boris Cisternas, Richard Tremblay, représentant syndical de l'UES 800, Jamal Pender, de l'UIES (« L'Internationale »), José Furtado, Lise Thériault, Claudia Alonzo Paez, Jorge Vargas Trana et Francine Guillemette. Sauf les représentants de l'UES et de l'UIES, ce sont tous des travailleurs et travailleuses dans des unités de base de notre syndicat.

Depuis le début de l'année 2007, nous avons aussi signé 3 ententes avec des salariés du domaine des transports d'autobus nolisés et déposé 2 requêtes en accréditation pour ce même secteur et déposé une requête en accréditation pour l'entretien ménager. C'est un très bon début d'année mais il faut continuer dans cette direction afin d'aider des centaines de travailleurs et travailleuse à être enfin respectés par leur employeur.

Merci

Enfin, j'aimerais remercier l'UES, section locale 800 ainsi que l'Internationale (SEIU)

pour leur soutien, et remercier surtout nos membres recruteurs qui font un excellent travail, sans oublier le professionnalisme du personnel de bureau qui nous aide aussi dans notre travail.

Si jamais vous connaissez quelqu'un qui devrait être syndiqué, nous sommes là pour les aider.

Vous pouvez me contacter en composant le 514-793-0800

Syndicalement vôtre,

Richard Tremblay

Saviez-vous que...

L'employeur est tenu de tenir un registre d'accidents

PAR LA LOI

L'employeur est tenu par la loi de la CSST de tenir un registre d'accidents sur les lieux du travail. Ce registre doit être accessible à tous.

Gérard Séguin

Pour le Comité santé et sécurité du travail de l'UES 800

Pourquoi tenir un registre ?

Le registre d'accidents, d'incidents et de premier secours est un outil d'information qui peut être utile à l'employeur et au travailleur ayant subi une blessure ou un malaise. Le registre devient un outil de référence pour le travailleur en cas d'aggravation de ses blessures. Le registre est aussi un indicateur de la situation de l'entreprise en matière de santé et sécurité au travail (SST). Il permet à l'employeur et au comité SST d'organiser les premiers secours dans le milieu et d'organiser les mesures de préventions

Obligations de l'employeur :

L'article 280 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*

(LATMP) prévoit que l'employeur doit

inscrire dans un registre les accidents du travail qui surviennent dans son établissement et qui ne rendent pas le travailleur incapable d'exercer son emploi au-delà de la journée au cours de laquelle s'est manifestée sa lésion professionnelle. L'employeur présente ce registre au travailleur afin

que celui-ci y appose sa signature pour confirmer qu'il a été victime de l'accident et de la date de celui-ci.

Afin de prévenir les accidents, il est recommandé d'y inscrire également les incidents.

L'article 78, 7) de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST) prévoit que le comité de santé et sécurité doit tenir un registre des accidents du travail et des événements qui auraient pu causer de tels accidents.

Obligation du secouriste :

En vertu du *Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins* (art 15), le secouriste qui donne les premiers

secours à un travailleur blessé a l'obligation de remplir le registre. Tous les événements concernant les blessures et les malaises, mêmes mineurs, doivent y être consignés ainsi que les premiers secours donnés.

Il est suggéré de placer le registre dans un endroit bien visible.

Tiré du site de la CSST du Québec



Comment remplir le registre :

Le secouriste qui intervient doit inscrire dans le registre le nom et prénom du travailleur blessé ainsi que la date et l'heure, le lieu (être le plus précis possible), la description de l'accident ou de l'incident. Le registre doit également contenir une description de l'accident ou de l'incident. Le registre doit également contenir une description de la blessure ou du malaise, ainsi que la nature des premiers secours donnés.

Il est important d'inscrire tous ces renseignements pour que le travailleur ou l'employeur puisse s'y référer en cas d'aggravation des blessures. Le registre doit être signé par le secouriste et le travailleur secouru. Enfin, les mesures correctrices prises à la suite de l'accident ou de l'incident doivent être clairement détaillées.

Il est fortement suggéré de placer le registre dans un endroit accessible et bien visible, préférablement près de la trousse de premiers soins.

EXEMPLE DE REGISTRE D'ACCIDENTS, D'INCIDENTS ET DE PREMIERS SECOURS

| Date et heure de l'accident ou de l'incident | Lieu de l'accident ou de l'incident et métier ou fonction de la personne secourue | Descriptions et causes de l'accident ou de l'incident | Blessure ou malaise | Premiers secours et transport | Signatures |
|---|--|---|--|--|---|
| Inscrire la date et l'heure exacte à laquelle l'accident ou l'incident s'est produit. | Préciser à quel endroit ou poste de travail s'est produit l'accident ou l'incident. Décrire le métier ou la fonction de la personne. | Décrire comment l'accident ou l'incident est arrivé et en préciser la cause. Décrire la tâche exécutée au moment de l'accident. | Décrire la blessure ou le malaise en précisant la région du corps touchée. Ne rien inscrire s'il s'agit d'un incident. | Décrire les premiers secours donnés (ex. : nettoyage avec eau et savon) et inscrire le mode de transport (ex.: ambulance, automobile). Ne rien inscrire s'il s'agit d'un incident. | Faire signer la personne secourue et le secouriste. |

ÉTAT DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2006

| | |
|--|-------------|
| Produits | |
| Cotisations syndicales des membres | 5 859 339 |
| Cotisations - activités sociales des membres | 133 121 |
| | 5 992 460 |
| Remboursements | |
| Fonds d'activités sociales des membres des unités locales | (126 759) |
| Péréquation | (357 391) |
| | (484 150) |
| | 5 508 310 |
| Charges | |
| Salaires et charges sociales | 2 569 774 |
| Frais de fonctionnement | 2 102 443 |
| Taxes per capita | 1 425 860 |
| Loyers et charges locatives | 324 401 |
| Frais d'administration | 356 479 |
| | 6 778 957 |
| | (1 270 647) |
| <i>Autres produits</i> | 1 365 948 |
| Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits) | 95 301 |

BILAN CUMULÉ AU 31 DÉCEMBRE 2006

| | |
|--|-----------|
| Actif | |
| À court terme | |
| Encaisse et placements | 1 572 431 |
| Débiteurs | 933 683 |
| Montant à recevoir du Fonds d'assurance de l'entretien ménager, sans intérêt | 26 567 |
| Frais payés d'avance | 8 864 |
| | 2 541 545 |
| Immobilisations | 1 152 463 |
| | 3 694 008 |
| Passif | |
| À court terme | |
| Créditeurs et charges à payer | 1 389 365 |
| Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an | 2 374 |
| | 1 391 739 |
| Dette à long terme | 86 509 |
| | 1 478 248 |
| Éventualité et engagements | |
| Solde des fonds | |
| Non affecté | 340 637 |
| Affecté | 811 543 |
| Investi en immobilisations | 1 063 580 |
| | 2 215 760 |
| | 3 694 008 |